

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/36/92
5 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 100 et 42 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE
BIENNAL 1982-1983

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)

Incidences administratives et financières du projet de résolution publié
sous la cote A/C.1/36/L.54

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du
règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 53ème séance, le 4 décembre 1981, la Première Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.1/36/L.54. Elle était saisie d'un état des incidences financières dudit projet (A/C.1/36/L.62).
2. Aux termes du paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution publié sous la cote A/C.1/36/L.54, l'Assemblée générale, entre autres dispositions, prierait le Secrétaire général de poursuivre, avec l'aide du Groupe d'experts, l'enquête qu'il mène conformément à la résolution 35/144 C et de faire rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session.
3. Pour poursuivre son enquête et présenter un rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session, le Secrétaire général a l'intention de prolonger d'un an le mandat d'un groupe de quatre experts médicaux et techniques compétents, choisis sur la base de leurs connaissances spécialisées. Le Groupe d'experts tiendrait trois sessions à New York en 1982 (du 8 au 19 février, du 17 au 28 mai et du 26 juillet au 6 août).
4. Le montant estimatif des dépenses relatives aux travaux du Groupe d'experts est indiqué ci-après.

Le coût des services de conférence a été calculé en tenant compte du fait que, lors de ses sessions de 1981, le Groupe d'experts s'est passé de services d'interprétation. La documentation à établir avant, pendant et après les sessions est évaluée à un total de 495 pages. La documentation à établir après la dernière session devra être publiée dans six langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe). Le coût des services de conférence y relatifs s'établirait comme suit :

| | <u>Dollars</u> |
|---|-----------------------|
| Documentation à établir avant les sessions (80 000 mots) | 17 200 |
| Service des séances | 4 900 |
| Documentation à établir pendant les sessions (72 000 mots) | 12 800 |
| Documentation à établir après les sessions (46 000 mots) | 69 300 |
| Crédit nécessaire au Bureau des services généraux | <u>21 600</u> |
| Total | <u><u>125 800</u></u> |

5. On trouvera ci-après les montants estimatifs des dépenses, autres que le coût des services de conférence, à prévoir pour les travaux du Groupe d'experts :

a) En présumant que les experts auront droit au paiement des frais de voyage et à une indemnité de subsistance correspondant à la classe D-1 et que les sessions auront une durée totale de six semaines, les dépenses y relatives sont estimées à 49 000 dollars.

b) Le Groupe d'experts aura besoin de services de consultants pendant trois mois afin d'aider les experts à rassembler des renseignements et à préparer une bibliographie et d'autres documents sur la question. Les dépenses correspondantes (honoraires, frais de voyage et indemnité de subsistance) sont estimées à 34 000 dollars.

c) Si le Groupe d'experts est prié de poursuivre ses travaux, on peut prévoir qu'il s'acquittera de son mandat conformément à la résolution 35/144 C. On peut à cet égard faire les observations suivantes :

- i) Le Gouvernement pakistanais s'est déclaré prêt à coopérer avec le Groupe d'experts, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 5 de la résolution A/35/144 C;
- ii) On a prévu le coût de deux nouvelles visites sur le terrain, en ayant à l'esprit les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe 5 de la résolution 35/144 C et la nécessité de fournir des ressources suffisantes au Groupe d'experts.

/...

Les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres du Groupe d'experts et du personnel d'appui [2 P-5, 1 G-3/4 (secrétaire)], pour un total de 30 jours, entraîneront des dépenses d'un montant de 92 000 dollars.

d) Les voyages que devront entreprendre le Président et le Secrétaire du Groupe d'experts pour avoir des consultations avec des spécialistes des armes chimiques entraîneront des dépenses d'un montant de 15 000 dollars (frais de voyage et indemnité de subsistance).

e) Les dépenses diverses (analyses de laboratoire, communications et autres dépenses imprévues pendant la mission) sont estimées à 5 000 dollars.

6. Les dépenses à prévoir pour les services de conférence qui sont indiquées au paragraphe 4 ci-dessus ont été calculées sur la base du coût intégral, aux taux actuels. Vers la fin de la présente session de l'Assemblée générale, lors de l'examen du plan des conférences définitif pour 1982, le Secrétaire général indiquera, dans l'état récapitulatif du coût total des services de conférence qu'il présentera alors, dans quelle mesure les dépenses indiquées dans le présent document pourront être couvertes à l'aide des ressources disponibles. En conséquence, si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution, il y aurait lieu d'ouvrir au chapitre 2, un crédit supplémentaire d'un montant de 195 000 dollars pour couvrir les dépenses, autres que le coût des services de conférence, indiquées au paragraphe 5 ci-dessus.
